

Un zoom sur les travaux d'entretien du premier trimestre 2019

De l'étude aux travaux...

- 1) Un programme de travaux d'entretien est élaboré par le SMBVL pour 5 ans. Un arrêté préfectoral (Déclaration d'Intérêt Général) est pris par les Préfets 84 et 26 autorisant les travaux sur la période 2017-2021.
- 2) Le SMBVL envoie aux propriétaires riverains une convention les informant des travaux programmés sur leur propriété et une demande d'autorisation de réalisation.
- 3) Un marquage des arbres a été effectué par le SMBVL fin 2018. Il permet au groupement d'entreprises qui réalise les travaux de connaître précisément la végétation à traiter.
- 4) Sous maîtrise d'ouvrage SMBVL, le groupement d'entreprises réalise l'entretien et la restauration de la végétation selon le programme défini et la période autorisée...
- 5)... Et laisse à disposition du propriétaire riverain le bois coupé sur sa parcelle. Le bois est alors déposé hors du lit mineur afin de ne pas être mobilisé lors d'une crue.

Principaux travaux réalisés :

- Traitement des bois instables ou déperissants en bordure immédiate du cours d'eau,
- Opérations de coupes sélectives afin de limiter la fermeture du lit,
- Bois instables ou déperissants retirés,
- Retrait des plus gros embâcles effectué,
- Abattage des arbres de gros diamètres présents sur les enrochements afin de limiter les risques de basculement,
- Réalisation d'éclaircies en bordure et sur les atterrissements pour limiter les densités et favoriser ainsi les écoulements en cas de crue,
- Abattage et broyage des accumulations de cannes de provence et bois déposés lors des crues de fin janvier,
- Ramassage des plastiques et déchets déposés après les différentes petites crues..



Richerenches : la Coronne

Linéaire concerné : 2 050 mètres
Fréquence de retour : 3 ans
Durée : 15 jours



Teyssières : le Lez

Linéaire concerné : 1 600 mètres
Fréquence de retour : 5 ans
Durée : 10 jours

Bollène : le Lez

Linéaire concerné : 2 175 mètres
Fréquence de retour : 5 ans
Durée : 6 semaines



Vinsobres : l'Hérein

Linéaire concerné : 1 020 mètres
Fréquence de retour : ponctuelle
Durée : une semaine

Bouchet : l'Hérein

Linéaire concerné : 1 916 mètres
Fréquence de retour : 3 ans
Durée : une semaine

Montant global des travaux engagés du 1^{er} janvier au 31 mars 2019 : 190 000 € TTC

Distribution du guide du riverain !

Le SMBVL a créé un guide visant à informer les propriétaires riverains du Lez et de ses affluents des bonnes pratiques concernant l'entretien des cours d'eau et de ses berges. Distribution prévue pour le premier semestre 2019 !

(Téléchargeable dès à présent sur notre site web www.smbvl.fr)

Les arrêtés préfectoraux imposent l'arrêt de ces travaux à la fin du mois de mars. Ils reprendront fin août.

La lettre d'information des Élus

3
Avril 2019



Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez

— Temps Forts du dernier trimestre

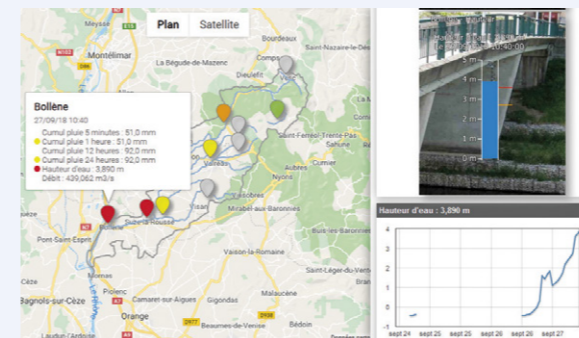
Des locaux neufs pour le SMBVL :

Le SMBVL a quitté ses bureaux historiques de Grillon pour s'installer à Valréas, aux côtés de la CCEPPG. L'inauguration des nouveaux locaux a eu lieu le 26 octobre 2018 en présence du sous-préfet de Carpentras. Plus spacieux et plus fonctionnels, ce seront les « locaux de l'ensemble des élus du bassin versant » a souligné Anthony Zilio lors de son discours.



Intégration du réseau d'alerte de crues à Vigicrues :

C'est désormais officiel, le réseau d'alerte de crues et de suivi des débits d'étiage du SMBVL va être intégré au dispositif national Vigicrues lors de la prochaine mise à jour de ce dernier en avril 2019. Cette intégration est une reconnaissance pour le réseau d'alerte local du SMBVL. Il sera très prochainement consultable sur le site internet www.vigicrues.gouv.fr en plus de notre site web www.smbvl.fr.



— Édito du Président

Cher(s) collègue(s),

Nul ne remettra en cause la complexité de la gestion de l'eau, de la ressource en quantité et en qualité, à la prévention des inondations, en passant par la préservation de la biodiversité.

L'enjeu de l'eau dans le bassin versant du Lez est majeur, ce qui confère, à vous et nous, élus, la responsabilité de mener une action publique la plus efficace qui soit.

Au cœur de vos territoires, vous prenez quotidiennement des décisions en matière d'urbanisme et d'aménagement, décisions toujours prises dans l'intérêt général.

Or, on le sait maintenant, ces décisions ne peuvent et ne doivent plus s'envisager en dehors des liens qu'elles entretiennent avec la prévention des inondations et avec la gestion des milieux aquatiques.

La cohérence introduite par la loi MAPTAM2 dans la répartition des compétences sur l'eau n'enlève rien à l'enjeu immédiat de réorganisation qu'implique la prise de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », dite GEMAPI aux EPCI-FP. Le bassin versant du Lez est un des premiers territoires à avoir pu mener à terme l'organisation de cette compétence avec l'instauration du SMBVL comme structure de gestion unique et la révision des statuts de la structure. Cette précocité témoigne, pour les élus locaux, à la fois de l'importance des enjeux liés à l'eau et de leur volonté d'une gestion cohérente et raisonnée à l'échelle du bassin versant.

Soyez assurés que le nouveau comité syndical et le nouveau bureau élu le 20 mars dernier œuvreront dans l'intérêt de tous.

Anthony ZILIO,
Président du SMBVL



— Temps Forts du dernier trimestre

Travaux d'entretien sur les digues :



Des travaux d'entretien sur les digues de Bollène ont eu lieu durant le mois d'octobre 2018. Ils ont permis à la fois d'assurer la visibilité de ces ouvrages dans le but de vérifier leur état lors de la visite technique approfondie (VTA) effectuée les 4 et 5 décembre 2018 et d'améliorer les conditions d'écoulement.

Exercice inondation du 27 septembre 2018 :

Sous maîtrise d'ouvrage de la préfecture du Vaucluse en collaboration avec la préfecture de la Drôme, un exercice inondation s'est déroulé sur le bassin versant du Lez le 27 septembre 2018. Prévu dans son Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), le SMBVL a participé à l'organisation et a joué un rôle actif durant ce dernier. Les communes de Bollène, Valréas, Richerenches, la Baume de Transit, Montbrison-sur-Lez, Venterol et Visan étaient également actrices lors de cet exercice grandeur nature.



Le retour d'expérience de l'exercice inondation du 27 septembre 2018 a été présenté aux élus et EPCI du territoire le 22 janvier 2019. Le rôle du SMBVL dans la coordination de crise et l'appui technique aux communes est confirmé.

Formations C2i Telecom :



Des formations à l'outil d'appel en masse et d'alerte de la population de C2i Telecom ont eu lieu les 26, 27 et 28 février 2019 à destination de l'ensemble des communes du bassin versant du Lez. Le SMBVL se tient à votre disposition pour répondre à toutes questions et besoins concernant cet outil. Utilisable dans le cadre des risques majeurs, une refacturation est néanmoins effectuée aux communes si elles utilisent cet outil dans un autre cadre que la gestion du risque inondation.

« Formation « alternatives aux produits phytosanitaires » :

Le SMBVL a organisé une formation délocalisée sur les techniques alternatives aux produits phytosanitaires. Cette formation s'est tenue les 13, 14 et 15 novembre 2018 à Tulette à destination des agents techniques communaux et intercommunaux. Elle a été très appréciée de ses 15 participants.



Rapport suivi de la qualité de l'eau :

Le rapport de suivi de la qualité des eaux superficielles du Lez et de ses affluents de l'année 2017 est en téléchargement sur notre site web : www.smbvl.fr rubrique **téléchargement/rapports SQE**

L'organisation du Syndicat du Lez

Transfert de la compétence GEMAPI au SMBVL acté !

Initié en 2016, le transfert de la compétence GEMAPI au SMBVL par les 5 EPCI-FP du territoire est désormais acté. L'arrêté portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez et emportant dissolution du Syndicat Mixte Drômois d'Aménagement du Bassin du Lez (SMDABL) a été paraphé le 25 février 2019 par les Préfets du Vaucluse et de la Drôme. Le SMBVL devient ainsi la structure unique de gestion du Lez et de ses affluents à l'échelle du bassin versant.

— Le Syndicat du Lez est constitué des cinq Communautés de communes membres suivantes :

- Communauté de communes Dieulefit Bourdeaux (CCDB)
- Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP)
- Communauté de communes de l'Enclave des Papes Pays de Grignan (CCDSP)
- Communauté de communes Drôme Sud Provence (CCDSP)
- Communauté de communes Rhône Lez Provence (CCRLP)



— Un nouveau bureau a été élu suite au comité syndical du 20 mars 2019

- Président : M. Anthony ZILIO
- 1^{er} Vice-Président : M. Jean-Pierre BIZARD
- 2^e Vice-Président : M. Alain GALLU
- 3^e Vice-Président : M. Jean-Marc AUDERGON
- 4^e Vice-Président : M. Gérard PEZ

— Aspects financiers

- Pas d'augmentation en 2019 des contributions des 5 communautés de communes.
- Un désengagement des financeurs sur certaines actions ; par exemple une perte de subvention de 46 400 € sur les travaux d'entretien.
- Un budget 2019 voté à 1,36 M d'€ en fonctionnement et 6,47 M d'€ en investissement.

— Un nouveau comité syndical

	TITULAIRES	SUPLÉANTS
CCDB	Jean-Marc AUDERGON, <i>Président de CCDB</i> Franck MUCKE, <i>Maire de TEYSSIERES</i> Pierre PUTAUD, <i>Adjoint au Maire de ROCHE-SAINT-SECRET-BÉCONNE</i>	André TIXIER, <i>Maire de VESC</i>
CCBDP	Gérard PEZ, <i>Vice-Président de CCBDP - Maire de VERCOIRAN</i> Dominique JOUVE, <i>Maire de VENTEROL</i> Claude SOMAGLINO, <i>Maire de VINSOBRES</i>	Denis GALLAND, <i>Adjoint au Maire de VENTEROL</i>
CCDSP	Alain GALLU, <i>Président de CCDSP - Maire de PIERRELATTE</i> Jean-Louis GAUDIBERT, <i>Vice-Président de CCDSP - Maire de LA BAUME-DE-TRANSIT</i> Marcelle BERGET, <i>Maire de TULETTE</i> Jean-Michel AVIAS, <i>Maire de BOUCHET</i> Didier BESNIER, <i>Maire de ROCHEGUDE</i>	Maryannick GARIN, <i>Maire de CLANSAYES</i> Michel RIEU, <i>Maire de SUZE-LA-ROUSSE</i>
CCEPPG	Jean-Pierre BIZARD, <i>Maire de RICHERENCHES</i> Jean-Luc BLANC, <i>Adjoint au Maire de VALRÉAS</i> Jacques GIGONDAN, <i>Vice-Président de CCEPPG - Maire de ROUSSET-LES-VIGNES</i> Jean-Marie GROSSET, <i>Maire de GRILLON</i> Pascal ROUQUETTE, <i>Vice-Président de CCEPPG - Maire de MONTSÉGUR/LAUZON</i> Paul SERVES, <i>Adjoint au Maire de ST-PANTALÉON-LES-VIGNES</i>	Patrick ADRIEN, <i>Président de CCEPPG Maire de VALRÉAS</i> Céline LASCOMBES, <i>Maire de ST-PANTALÉON-LES-VIGNES</i> Jean-Marie ROUSSIN, <i>Conseiller Départemental Vice-Président de CCEPPG - Adjoint au Maire de VALRÉAS</i>
CCRLP	Anthony ZILIO, <i>Président de CCRLP</i> Christian PEYRON, <i>Vice-Président de CCRLP - Maire de MONDRAGON</i> Rodolphe PEREZ, <i>Vice-Président de CCRLP - Adjoint au Maire de LAMOTTE-DU-RHÔNE</i> Benoît SANCHEZ, <i>Vice-Président de CCRLP - Adjoint au Maire de MONDRAGON</i> Pierre MASSART, <i>Conseiller municipal de BOLLÈNE</i> Claude RAOUX, <i>Adjoint au Maire de BOLLÈNE</i>	Laurence DESFONDS FARFON, <i>Conseillère municipale de BOLLÈNE</i> Denis DUSSARGUES, <i>Vice-Président de CCRLP Maire de MORNAS</i> François MORAND, <i>Vice-Président de CCRLP Adjoint au Maire de BOLLÈNE</i>

— Le rôle des EPCI

Les EPCI assurent désormais le financement du SMBVL en dehors des subventions et deviennent le nouvel intermédiaire pour valider les différents programmes de travaux. Leur rôle renforcé n'altérera néanmoins pas le lien étroit existant entre le SMBVL et les communes du bassin versant du Lez.